

Fiche d'information:

La Convention relative aux droits de l'enfant

Afin de créer pour tous les enfants une base leur assurant les mêmes droits, la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE) a été adoptée en 1989. Elle comprend 54 articles relatifs à la survie, à la survie, à la protection et au développement. C'est le premier accord qui consacre la reconnaissance internationale des droits humains des enfants.

Convention des droits de l'enfant (1989)

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant a été élaborée en tant qu'instrument international des droits de l'homme et ratifiée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Tous les pays du monde – à l'exception des États-Unis – ont désormais ratifié la Convention. Les droits des enfants énoncés dans 54 articles, indivisibles et universellement valables, représentent des normes minimales contraignantes en vertu du droit international dans l'intérêt de tous les enfants de 0 à 18 ans.

...un nouveau regard porté sur l'enfant

La Convention des droits de l'enfant est l'instrument qui oblige les États parties à s'engager activement pour le bien de l'enfant. L'UNICEF ainsi que des organisations internationales non gouvernementales ont joué un rôle majeur dans le processus d'élaboration de la Convention.

La Convention a modifié, dans le monde, le regard porté sur les enfants et pour la première fois, l'enfance a été définie comme une étape de la vie qui doit être protégée. Les enfants sont dès lors considérés comme des personnalités dotées de droits; ce sont des membres de la famille et de la communauté et ils ont une opinion propre qu'ils ont le droit d'exprimer.

L'article 1 de la Convention définit ce qu'est un enfant: tout être humain jusqu'à l'âge de dix-huit ans est un enfant, sauf si la législation nationale accorde la majorité plus tôt.

Principes de base et structure

Tous les droits formulés dans la Convention sont liés entre eux et sont donc indivisibles. En outre, quatre droits font office de principes fondamentaux qui revêtent une importance particulière pour l'exercice des autres droits. Ces quatre principes fondamentaux sont inscrits dans les articles suivants.

Le droit à la non-discrimination. Aucun enfant ne doit être discriminé en raison de son sexe, de ses origines, de sa langue, de sa religion ou de la couleur de sa peau. (Art. 2 CDE ONU)

L'intérêt supérieur de l'enfant. Chaque fois que l'on prend des décisions susceptibles d'avoir des conséquences pour les enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir. (Art. 3 CDE ONU)

Le droit à la vie, à la survie et au développement optimal. Le développement de l'enfant doit être encouragé et chaque enfant doit avoir accès aux soins de santé et à l'éducation. (Art. 6 CDE ONU)

Le droit à la participation. L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer son opinion et de voir cette opinion être considérée lors de la prise de décisions. (Art. 12 CDE ONU)

Le texte de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ainsi que de plus amples informations sont disponibles sur les sites suivants:
www.unicef.ch
www.unicef.org/crc
www.ohchr.org
www.crin.org

Une série de droits découlent de ces principes ; ils sont souvent répartis en trois groupes :

Infrastructures et prestations: les enfants ont droit à un système de soins qui fonctionne, à une instruction scolaire, à des conditions de vie convenables, à une nourriture appropriée, à la sécurité sociale et à un logement décent. Le droit d'avoir un nom et d'être inscrit dans le registre des naissances est un droit fondamental, comme le droit à une nationalité et à une identité personnelle.

Protection: les enfants ont le droit d'être protégés contre la violence physique et psychologique, contre les mauvais traitements ou la négligence, contre les actes de cruauté, les traitements dégradants et la torture, contre les abus sexuels, contre l'exploitation économique ou sexuelle. Les Etats se doivent de prémunir les enfants contre les enlèvements et la traite et de leur offrir une protection particulière en cas de guerre, de fuite ou de catastrophe.

Participation: les enfants ont le droit d'exprimer librement leur opinion et ils ont le droit de recevoir des informations adaptées à leur âge. Les Etats doivent protéger le droit des enfants à se faire entendre, à exprimer leur avis, à la liberté de pensée et de religion.

Protocoles facultatifs

La Convention des droits de l'enfant a été complétée par trois protocoles facultatifs: le premier, le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le second, le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants sont entrés en vigueur en 2002. Le troisième Protocole facultatif concernant la procédure de plainte individuelle est entré en vigueur en 2014.

Mise en œuvre et rapports

Dans le cadre des rapports établis par les gouvernements des Etats parties, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU examine les progrès accomplis dans chaque pays au niveau de la mise en œuvre de la CDE. Les rapports doivent décrire les mesures prises par les Etats concernés pour appliquer le traité, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées. La société civile a la possibilité de participer à cette procédure en déposant un rapport complémentaire, le rapport des ONG. Ce rapport a pour but de présenter au Comité des droits de l'enfant sous l'angle des ONG les progrès réalisés au niveau de l'application de la CDE et les éventuelles lacunes du rapport du gouvernement. Ce rapport accorde une place particulière à la situation des enfants vulnérables. Se fondant sur le rapport du gouvernement et le rapport indépendant des ONG, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU formule des recommandations à l'adresse de l'Etat pour continuer d'améliorer l'application de la CDE.

Que fait l'UNICEF pour encourager l'application des droits de l'enfant?

Selon le principe «unissons-nous pour les enfants», l'UNICEF se mobilise dans le monde entier afin de réaliser les droits de l'enfant pour chaque enfant. L'UNICEF cherche à améliorer durablement les conditions de vie de tous les enfants et soutient l'application des droits de l'enfant.



©UNICEF/UNO220810/Matas

L'UNICEF, le Fonds des Nations unies pour l'enfance, s'appuie sur 75 ans d'expérience dans la coopération au développement et l'aide d'urgence. L'UNICEF s'engage pour la survie des enfants et pour assurer leur droit à une enfance préservée. La santé, l'alimentation, l'éducation, l'eau et l'hygiène font partie des missions centrales, ainsi que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et le VIH/sida. Le travail de l'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires.

Qu'entreprend l'UNICEF pour faire appliquer les droits des enfants?

L'UNICEF réalise des projets de développement pour des enfants défavorisés, fournit une aide d'urgence et s'engage pour la survie des enfants et une enfance préservée. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance apporte ainsi une contribution essentielle au respect des droits fondamentaux des enfants.

L'UNICEF observe la situation des enfants dans le monde, recueille des données et suggère des mesures d'amélioration fondées sur les droits de l'enfant.

L'UNICEF se fait l'avocat des enfants, conseille les décideurs politiques et les autorités dans la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant et informe sur les droits de l'enfant par le biais de publications, de campagnes et d'interventions dans les médias.

L'UNICEF travaille avec les organisations internationales et la société civile pour promouvoir la mise en œuvre des droits de l'enfant en fédérant toutes les énergies.

L'UNICEF conclut des partenariats avec des entreprises du secteur privé afin qu'elles contribuent elles aussi à soutenir et à promouvoir la mise en œuvre des droits de l'enfant.

L'UNICEF soutient avec son expertise le «Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant», qui examine périodiquement la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant dans chaque pays.

Dernière actualisation: février 2021